

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2009

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 7 décembre 2009 en la salle municipale du secteur St-Méthode, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : M. le Maire René Gosselin, madame la conseillère Martine Poulin, messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Michel Rhéaume, Denis Marc Gagnon, Ghislain Jacques, tous membres du conseil,

et formant quorum sous la présidence de M. le Maire René Gosselin.

Le directeur général/secrétaire-trésorier et le directeur général adjoint assistent également à la séance.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue au quelque 30 personnes présentes à cette séance.

09-12-237

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Discours du maire;
5. Publication du discours du maire;
6. Procès-verbaux : adoption des textes;
7. Autorisation de paiement des dépenses du mois de novembre 2009;
8. Avis de motion : projet de règlement n° 112-09 concernant l'imposition du taux de taxes et compensations pour l'année 2010;
9. Avis de motion : projet de règlement n° 113-09 concernant la délégation de pouvoir 2010 accordée à certains fonctionnaires;
10. Mise aux normes du réseau d'aqueduc du secteur St-Méthode : recommandation de paiement à l'entrepreneur «Les Constructions de L'Amiante Inc.»;
11. Mise aux normes du réseau d'aqueduc du secteur St-Méthode : autorisation d'emprunt temporaire en vertu des règlements d'emprunt numéro 64-06 et 107-09;
12. Mise aux normes du réseau d'aqueduc du secteur St-Méthode : acquisition d'une partie du lot 24B, rang 12 canton d'Adstock, mandat au notaire et autorisation de signature;
13. Adoption du budget de la Régie intermunicipale de la région de Thetford;
14. Mandat à la firme Roche Ltée, Groupe-conseil pour les activités nécessaires à la réalisation d'une étude hydraulique dans le cadre du projet «TECQ-programmation révisée des travaux 2006-2009-travaux de priorité #1-étude d'analyse hydraulique d'infiltration et captage-traitement des eaux usées»-projet no. 32476-108;
15. Mandat à la firme Roche Ltée, Groupe-conseil pour les activités nécessaires à la réalisation d'une étude hydraulique et de balancement du réseau de distribution d'eau potable de la municipalité d'Adstock dans le cadre du projet «TECQ-programmation révisée des travaux 2006-2009-travaux de priorité #2-analyse et balancement hydraulique du réseau de distribution d'eau potable»-projet no. 32476-208;
16. Dossier de nuisances Marcel Paquet : autorisation de poursuite judiciaire et mandat au procureur;
17. Demande de «Constructions Frontenac Inc.» : autorisation d'implantation de poteaux de distribution d'électricité sur le 9^e rang;
18. Déploiement du service d'Internet Haute Vitesse : appui à la MRC des Appalaches;

19. Table d'harmonisation du Parc Frontenac : délégation;
20. Approbation des travaux exécutés sur le chemin Sacré-Cœur;
21. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2010;
22. Comité de la cour de l'école «La Source» : engagement monétaire;
23. Transport adapté : renouvellement d'adhésion et adoption des prévisions budgétaires;
24. Formation des élus municipaux : autorisation d'inscription aux cours dispensés à la MRC des Appalaches;
25. Autorisation, sous conditions, de cueillette, à l'année et à la porte, des matières résiduelles dans les chemins privés du secteur Ste-Anne-du-Lac;
26. Invitation des ex-membres du conseil municipal-édition 2005-2009-à la réception du temps des Fêtes des employés de la municipalité : autorisation de dépenses;
27. Affaires diverses :
28. Correspondance et rapports;
29. Période de questions;
30. Levée ou ajournement de la séance.

Puisque aucun sujet n'est ajouté au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DISCOURS DU MAIRE

Conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec, M. le Maire livre son discours annuel. Celui-ci traite de la situation financière de la municipalité touchant les états financiers 2008, les indications préliminaires du présent exercice, les orientations générales du prochain budget, la rémunération versée aux élus et la reddition des comptes relativement aux indicateurs de gestion. De plus et en vertu du susdit article, le premier magistrat dépose, séance tenante, la liste des contrats comportant une dépense excédant 25 000 \$ pour une même firme octroyée depuis le dernier discours jusqu'à ce jour.

09-12-238

PUBLICATION DU DISCOURS DU MAIRE

Puisque le journal local «L'Arrivage» diffusé sur le territoire de la municipalité rencontre les exigences prévues au 3^e alinéa de l'article 437.1 du Code municipal,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu de publier ce discours dans le journal local «L'Arrivage».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09-12-239

PROCÈS-VERBAUX : ADOPTION DES TEXTES

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes des procès-verbaux des séances du mois de novembre 2009, ceux-ci soutenant les avoir lu et les déclarant conforme aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09-12-240

DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursés totaux du mois se chiffrent à 696 259.91 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE
MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT N° 112-09 CONCERNANT L'IMPOSITION DU TAUX DE TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2010

Avis de motion est donné par la conseillère Martine Poulin qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement portant le n° 112-09 décrétant l'imposition du taux de taxes et des compensations pour l'année financière 2010.

AVIS DE
MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT N° 113-09 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR 2010 ACCORDÉE À CERTAINS FONCTIONNAIRES

Avis de motion est donné par le conseiller David Blanchette qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement portant le n° 113-09 accordant au directeur général/secrétaire-trésorier ainsi qu'à l'inspecteur municipal le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

09-12-241

MISE AUX NORMES DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU SECTEUR ST-MÉTHODE : RECOMMANDATION DE PAIEMENT À L'ENTREPRENEUR «LES CONSTRUCTIONS DE L'AMIANTE INC.»

Sur recommandation écrite datée du 1^{er} décembre 2009 émanant de la firme de consultants «Roche Ltée, Groupe-conseil»,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'accepter la demande de paiement numéro 1 au montant de 201 992.08 \$ présentée par l'entrepreneur «Les Constructions de L'Amiante Inc.» pour des travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc du secteur St-Méthode réalisés jusqu'au au 27 novembre 2009 pour la municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09-12-242

**MISE AUX NORMES DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU SECTEUR ST-MÉTHODE :
AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE EN VERTU DES RÈGLEMENTS
D'EMPRUNT NUMÉRO 64-06 ET 107-09**

ATTENDU les travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc du secteur St-Méthode autorisés en vertu des règlements d'emprunt numéro 64-06 et 107-09;

ATTENDU qu'en vertu du protocole d'entente numéro 555383, une subvention maximale de 530 057 \$ est accordée à la municipalité pour ces travaux;

ATTENDU que la municipalité doit acquitter le coût total des travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc avant de procéder au financement permanent;

ATTENDU que la municipalité ne possède pas les liquidités nécessaires pour acquitter toutes les dépenses liées à ces travaux;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1093 du Code municipal, la municipalité peut contracter des emprunts temporaires pour acquitter des dépenses en vertu des règlements d'emprunt en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à contracter, auprès du Centre financier aux entreprises, Caisse Desjardins de L'Amiante, jusqu'à la procédure de financement à long terme, un emprunt temporaire maximal de 1 188 077 \$ tel qu'autorisé en vertu des règlements d'emprunt 64-06 et 107-09 pour acquitter les dépenses liées aux travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc du secteur St-Méthode. Étant donné que les besoins de liquidité seront progressifs, cet emprunt temporaire s'effectuera par tranche.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09-12-243

**MISE AUX NORMES DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU SECTEUR ST-MÉTHODE :
ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 24B, RANG 12 CANTON D'ADSTOCK,
MANDAT AU NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU que la municipalité désire acquérir, de «Gestion Roland Bolduc Inc.», une partie du lot 24B, rang 12 canton d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac, afin de respecter la norme concernant la zone de protection requise par la loi autour d'un puits d'alimentation en eau potable;

ATTENDU que la municipalité doit également obtenir des servitudes de 2 mètres pour l'entretien de ses clôtures autour du périmètre de protection des puits numéro 1 et 2;

ATTENDU que «Gestion Roland Bolduc Inc.», consent aux servitudes en faveur de la municipalité et à la vente du susdit terrain pour une somme globale de 9 062 \$, taxes applicables en sus le cas échéant, soit 3 000 \$ pour les servitudes et 6 062 \$ pour le terrain;

ATTENDU que les servitudes requises et le terrain à acquérir sont précisés dans la description technique signée par M. Éric Bujold, arpenteur-géomètre sous le numéro 1477 de ses minutes;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier à un notaire le mandat de préparer et d'enregistrer les actes légaux et d'en autoriser les signatures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'autoriser ce qui suit :

- d'acquérir, de «Gestion Roland Bolduc Inc.», contre rétribution d'une somme de 6 062 \$, taxes applicables en sus le cas échéant, une parcelle de terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 24B, rang 12 canton d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac, tel que spécifié dans la description technique signée par M. Éric Bujold, arpenteur-géomètre sous le numéro 1477 de ses minutes;
- d'obtenir de «Gestion Roland Bolduc Inc.» contre le versement d'une somme de 3 000 \$, taxes applicables en sus le cas échéant, les servitudes d'une largeur de deux (2) mètres décrites dans le document du susdit arpenteur-géomètre;
- de confier à Me Martin Hamel, notaire, le mandat de rédiger et d'enregistrer les documents légaux afin de donner plein effet à l'entente;
- de défrayer tous les frais associés à cette transaction;
- d'autoriser M. René Gosselin, maire et M. Bernardin Hamann, directeur général à signer conjointement, pour et au nom de la municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09-12-244

ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA RÉGION DE THETFORD

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Et résolu d'informer la direction de la Régie intermunicipale de la région de Thetford que le conseil municipal d'Adstock a bien pris connaissance du budget proposé par la Régie pour l'année 2010 et approuve celui-ci.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09-12-245

MANDAT À LA FIRME ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL POUR LES ACTIVITÉS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE HYDRAULIQUE DANS LE CADRE DU PROJET «TECQ-PROGRAMMATION RÉVISÉE DES TRAVAUX 2006-2009-TRAVAUX DE PRIORITÉ #1-ÉTUDE D'ANALYSE HYDRAULIQUE D'INFILTRATION ET CAPTAGE-TRAITEMENT DES EAUX USÉES»-PROJET NO. 32476-108

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu qu'une enveloppe budgétaire forfaitaire de 13 000 \$ en honoraires professionnels, taxes applicables en sus, soit autorisée pour permettre la réalisation des différentes activités d'étape #1 nécessaires à l'exécution d'une étude d'analyse hydraulique à réaliser au droit des infrastructures de collecte et d'interception des eaux usées de la municipalité d'Adstock, le tout conformément à la proposition budgétaire de Roche Ltée, Groupe-conseil du 7 décembre 2009.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09-12-246

MANDAT À LA FIRME ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL POUR LES ACTIVITÉS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE HYDRAULIQUE ET DE BALANCEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK DANS LE CADRE DU PROJET «TECQ-PROGRAMMATION RÉVISÉE DES TRAVAUX 2006-2009-TRAVAUX DE PRIORITÉ #2-ANALYSE ET BALANCEMENT HYDRAULIQUE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE»-PROJET NO. 32476-208

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu qu'une enveloppe budgétaire forfaitaire de 21 300 \$ en honoraires professionnels, taxes applicables en sus, soit autorisée pour permettre la réalisation des différentes activités nécessaires à la réalisation d'une étude hydraulique et de balancement à l'endroit du réseau de distribution d'eau potable de la municipalité d'Adstock, le tout conformément à la proposition budgétaire de Roche Ltée, Groupe-conseil du 7 décembre 2009.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09-12-247

DOSSIER DE NUISANCES MARCEL PAQUET : AUTORISATION DE POURSUITE JUDICIAIRE ET MANDAT AU PROCUREUR

ATTENDU que le conseil municipal est saisi d'un dossier concernant l'encombrement du lot 17A-159 du rang 9 pour le cadastre officiel du canton de Thetford, circonscription foncière de Thetford et appartenant à M. Marcel Paquet propriétaire du 229, rue des Alouettes dans le secteur Ste-Anne-du-Lac de la municipalité d'Adstock;

ATTENDU que des communications écrites répétées furent expédiées à M. Paquet afin de lui rappeler sa contravention au règlement de nuisances numéro 109-09 en vigueur sur le territoire de la municipalité d'Adstock;

ATTENDU que Mme Renée Vachon, inspectrice et personne chargée de l'application des règlements municipaux en la matière, dépose au conseil le dossier de M. Marcel Paquet étant donné le refus de ce dernier d'obtempérer aux diverses directives. Afin de solutionner le problème, l'inspectrice recommande, au conseil municipal, d'intenter les poursuites judiciaires mise à la disposition de la municipalité afin de faire respecter le règlement de nuisances;

ATTENDU que le conseil municipal confirme vouloir faire appliquer sa réglementation à cet égard;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier un mandat de poursuite à un notre procureur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu de confier, à M^e Luc Ouellette avocats, le mandat d'initier les procédures légales mises à la disposition de la municipalité afin que soit respectée la réglementation à cet égard.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09-12-248

DEMANDE DE «CONSTRUCTIONS FRONTENAC INC.» : AUTORISATION D'IMPLANTATION DE POTEAUX DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR LE 9^E RANG

M. Mario Lamothe, président de la firme «Constructions Frontenac Inc.», opérant une carrière sur une partie du lot 19B, rang 10 canton d'Adstock, s'adresse à la municipalité afin d'obtenir l'autorisation d'installer, dans l'emprise du 9^e rang sur une distance d'environ 325 mètres, des poteaux devant servir à alimenter sa carrière en électricité.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'autoriser M. Mario Lamothe, président de la firme «Constructions Frontenac Inc.», à installer, dans l'emprise du 9^e rang sur une distance d'environ 325 mètres, des poteaux devant servir à alimenter sa carrière en électricité à la condition d'obtenir, au préalable, l'aval de l'inspecteur municipal quant à la localisation des poteaux sur l'emprise.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09-12-249

DÉPLOIEMENT DU SERVICE D'INTERNET HAUTE VITESSE : APPUI À LA MRC DES APPALACHES

ATTENDU que la MRC des Appalaches a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans le cadre du programme **Communautés rurales branchées**, en vue du déploiement du service Internet Haute Vitesse sur l'ensemble du territoire rural qu'elle couvre;

ATTENDU que la MRC des Appalaches, pour compléter le montage financier de ce projet structurant d'envergure, a également déposé une demande d'aide financière auprès du ministère Industrie Canada, dans le cadre du programme **Large bande Canada : Un milieu rural branché**;

ATTENDU que 37 % de la population rurale de la MRC des Appalaches n'a pas accès à un service Internet Haute Vitesse;

ATTENDU que l'accès à un tel service, à un prix raisonnable et équitable, constitue un outil de développement économique et social vital pour notre communauté;

ATTENDU que le projet global déposé par la MRC des Appalaches répond à la problématique actuelle, tant au niveau régional qu'au niveau de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu que la municipalité d'Adstock appuie inconditionnellement le projet global déposé par la MRC des Appalaches en vue du déploiement, au cours de l'année 2010, du service Internet Haute Vitesse.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09-12-250 **TABLE D'HARMONISATION DU PARC FRONTENAC : DÉLÉGATION**

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu de déléguer M. Denis Marc Gagnon, en remplacement de M. René Gosselin, lequel fut initialement délégué par ses pairs pour représenter la MRC des Appalaches à la table d'harmonisation du Parc Frontenac.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09-12-251 **APPROBATION DES TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR LE CHEMIN SACRÉ-COEUR**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'approuver et d'entériner le rapport des dépenses concernant les travaux complémentaires exécutés sur le chemin Sacré-Cœur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09-12-252 **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2010**

ATTENDU que l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu ce qui suit :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2010 qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19h30 à l'exception des mois d'avril et de septembre pour lesquels la séance ordinaire sera tenue le mardi.

MOIS	LUNDI	MARDI	LIEUX
Janvier	11		Salle municipale St-Méthode
Février	1		Salle «Viateur-Routhier» Sacré-Cœur-de-Marie
Mars	1		Salle municipale St-Méthode
Avril		6	Salle municipale St-Méthode
Mai	3		Salle «Viateur-Routhier» Sacré-Cœur-de-Marie
Juin	7		Chalet des loisirs Ste-Anne-du-Lac
Juillet	5		Sous-sol église St-Daniel
Août	9		Chalet des loisirs Ste-Anne-du-Lac
Septembre		7	Salle municipale St-Méthode
Octobre	4		Salle «Viateur-Routhier» Sacré-Cœur-de-Marie
Novembre	1		Salle municipale St-Méthode
Décembre	6		Salle municipale St-Méthode

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général/secrétaire-trésorier conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09-12-253

COMITÉ DE LA COUR DE L'ÉCOLE LA SOURCE : ENGAGEMENT MONÉTAIRE

ATTENDU que le comité de la cour d'école «La Source» projette d'installer des modules de jeux dans la cour de la susdite école;

ATTENDU que le projet mis de l'avant par le comité se chiffre à quelque 45 000 \$;

ATTENDU que le conseil municipal, en vertu de la résolution 09-09-181 a réservé, à même son budget d'opération 2009, un montant de 10 000 \$, lequel a déjà été confirmé au comité de la cour d'école;

ATTENDU que, pour réaliser son projet et ainsi obtenir l'aide financière de 15 000 \$ consentie par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour ce type de projet, un montant additionnel de 10 000 \$ est requis par le comité;

ENCONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu de confirmer, au comité de la cour de l'école «La Source» que, dans son budget 2010, le conseil municipal réservera un montant de 10 000 \$ lequel s'additionnera au montant de 10 000 \$ déjà promis en vertu de la résolution portant le numéro 09-09-181. Le versement de cette somme de 20 000 \$ est toutefois conditionnel à la réalisation du projet présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09-12-254

TRANSPORT ADAPTÉ : RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu d'informer la direction générale de «Transport Adapté de la région de L'Amiante Inc.» de ce qui suit :

- Que la municipalité d'Adstock désire renouveler son adhésion à «Transport adapté de la région de L'Amiante Inc.» pour l'année 2010. À cet égard, la municipalité accepte de contribuer au service de transport adapté au montant total de 2 400 \$, lequel montant représente un nombre de 24 usagers à 100 \$ par usager;
- Que les prévisions budgétaires 2010 soient adoptées telles que présentées par l'organisme délégué;
- Que la Ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09-12-255

FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX : AUTORISATION D'INSCRIPTION AUX COURS DISPENSÉS À LA MRC DES APPALACHES

Étant donné les changements survenus dans les municipalités de la MRC des Appalaches à la suite de la période électorale, la MRC des Appalaches offrira, en collaboration avec la FQM, deux (2) cours de formation pour les élus municipaux intitulés «Rôles et responsabilités des élus municipaux». Le coût à prévoir pour chaque participant à chacun des modules est d'environ 150 \$ incluant les frais de formation et les frais afférents.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'inscrire, au module 1 et au module 2, sept (7) élus municipaux aux cours de formation dispensés par la FQM dans les locaux de la MRC des Appalaches et de défrayer les coûts de formation et les frais afférents.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09-12-256

AUTORISATION, SOUS CONDITIONS, DE CUEILLETTE, À L'ANNÉE ET À LA PORTE, DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES CHEMINS PRIVÉS DU SECTEUR STE-ANNE-DU-LAC

ATTENDU les diverses demandes de rendre accessible, au nom de l'équité, la cueillette des vidanges et de la récupération à la porte, l'année durant, dans le secteur Ste-Anne-du-Lac;

ATTENDU que la municipalité d'Adstock accepte de rendre le service disponible sous certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu de rendre disponible, à l'année et à la porte, la cueillette des vidanges et de la récupération dans les chemins privés du secteur Ste-Anne-du-Lac conditionnellement au respect de ce qui suit :

- Que l'entrepreneur puisse exécuter le travail demandé et en toute sécurité;
- Étant donné la nature privée des chemins dans le secteur Ste-Anne-du-Lac, d'informer l'Association qui demande les services au nom de ses résidents que ni la municipalité, ni l'entrepreneur ne pourra être tenu responsable en aucune façon des bris pouvant survenir au chemin, arbres, arbuste ou autres lors des opérations de cueillette. Il sera de l'entière responsabilité de l'Association de réparer les bris, le cas échéant.
- Lorsque la situation l'exige, toutes autres conditions pourront être ajoutées et ou imposées à tout moment.
- Qu'un document, décrivant les conditions de la municipalité, soit présenté et signé au préalable par l'Association qui demande les services, avant d'autoriser la dispense du service.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09-12-257

INVITATION DES EX-MEMBRES DU CONSEIL-ÉDITION 2005-2009- À LA RÉCEPTION DU TEMPS DES FÊTES DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ : AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu d'autoriser une dépense d'environ 500 \$ pour recevoir les ex-membres et leur conjoint(e) du conseil municipal de l'édition 2005-2009 lors de la réception du temps des Fêtes des employés municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

CORRESPONDANCES ET RAPPORTS

Le directeur général fait état de la principale correspondance reçue au bureau municipal et déposée aux membres du conseil, à savoir :

- C1) Bulletins d'information de la FQM, de la SDE et diverses communications d'intérêt municipal retransmis électroniquement.**
- C2) Installation d'un lampadaire coin chemin du Lac et des Orchidées : remerciements provenant des gens du secteur.** L'Association représentant les gens du secteur Baie de l'Île remercie la municipalité pour la promptitude à laquelle elle a répondu à la demande d'installation d'un lampadaire au coin du chemin du Lac et de la rue des Orchidées.

AUTRES CORRESPONDANCES ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports jugés de moindre importance reçus au cours du dernier mois furent présentés aux élus lors d'une séance de travail ou préparatoire au conseil municipal.

INFORMATIONS MUNICIPALES

- F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi 11 janvier 2010, 19h30 en la salle municipale du secteur St-Méthode.**
- F2) 18 janvier 2010, séance extraordinaire : adoption du budget 2010 en la salle municipale du secteur St-Méthode.**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

09-12-258

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu de lever la séance à 20h40.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

En apposant sa signature au bas du présent procès verbal, M. le Maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

M. le Maire,

Le directeur général/
secrétaire-trésorier,

René Gosselin

Bernardin Hamann